

Technicien supérieur du bâtiment, option économie de la construction

RNCP34886 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230n
Formacode(s)	22232
Code(s) ROME	F1106, F1108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/04/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

46 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 35 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFIP	43261313100049	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former

Liste complète des 46 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34886-technicien-superieur-du-batiment-option-economie-de-la-construction/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction est responsable des études économiques, techniques et réglementaires d'un projet de construction. Il intervient en maîtrise d'œuvre en tous corps d'état.

ACTIVITÉS VISÉES

En phase de conception, Il vérifie la compatibilité financière du projet avec le budget du maître d'ouvrage. Il propose des solutions et des procédés techniques. A chaque phase, il doit définir le coût des travaux en tenant compte du stade de définition du projet.

Dans le cadre de la rédaction des cahiers des charges, il prescrit les ouvrages en conformité avec l'ensemble de la réglementation du bâtiment et des règles de construction.

En phase de consultation des entreprises, il constitue le dossier de consultation en assistance du maître d'ouvrage. Il analyse ensuite les offres reçues et établit le rapport d'analyse des offres qui sera remis au maître d'ouvrage afin de l'orienter dans les choix des entreprises. Il réalise les mises au point techniques et financières avec les entreprises.

Le technicien travaille au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'études techniques) en relation avec des spécialistes (bureaux d'études thermiques, structure ou acoustique). Il travaille en collaboration avec le maître de l'ouvrage et est en relation avec les entreprises du bâtiment.

Il peut être amené à se déplacer sur les chantiers, pour réaliser une visite de contrôle des ouvrages et participer ou animer les réunions de chantier hebdomadaires.

Le technicien est soumis fréquemment à des contraintes de respect de délai.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel (en commun avec l'option étude de prix)
 - Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
 - Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant
 - Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation
2. Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel
 - Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
 - Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment
 - Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation
 - Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment
3. Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'œuvre
 - Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation
 - Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux

Blocs de compétences

RNCP34886BC01 — Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel (en commun avec l'option étude de prix)

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant

Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34886BC02 — Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique

Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment

Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation

Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34886BC03 — Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'œuvre

LISTE DE COMPÉTENCES

Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation
Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les cabinets d'architecture
- Les cabinets de maîtrise d'œuvre
- Les cabinets d'économistes de la construction
- Les bureaux d'études

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Economiste de la construction
- Chargé d'études
- Chargé d'affaires
- Chef de projet

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 470 €
Selon la branche	8 370 € – 8 983 €
Prise en charge	Branches concernées
8 470 €	Valeur par défaut · 208 branches
8 983 €	CPNEFP Carrières et matériaux, CPNEFP de la branche de la promotion immobilière
8 707 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 534 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
8 370 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	15/04/2025
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1272

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40136

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP1272

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34886/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	5
Régions couvertes	4
Départements couverts	5
Organismes certifiés Qualiopi	5
Sessions	de 09/2026 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	210
Parcours menés à terme	131
Taux d'achèvement	62 %
Période	02/2022 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	258
Montant total engagé	862 658 €
Coût moyen par dossier	3 344 €
Durée moyenne	539 h
Période	12/2020 – 04/2025
France compétences	80 %
France Travail	14 %
Reste à charge titulaire	4 %
Régions	2 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.